

GARDERIE PERISCOLAIRE

INSCRIPTION :

L'inscription est à faire le matin impérativement auprès de l'agent d'animation.

FONCTIONNEMENT :

Les heures d'ouverture sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 12h30.

L'après-midi de 16h30 à 18h30.

ENCADREMENT :

L'encadrement des enfants est assuré par une responsable, ainsi que par les agents d'animation

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Seuls les parents ou les adultes mandatés par eux sur autorisation écrite des parents, pourront venir chercher leur (s) enfant (s).

PARTICIPATION FINANCIERE :

L'heure de garde : 1 €
Toute demi-heure commencée est due.

ETUDES SURVEILLEES

ETUDES SURVEILLÉES : De 16 h 30 à 17 h 30 (dont 15 minutes de goûter)

- Possibilité d'inscrire les enfants le : Lundi & Jeudi OU Mardi & Vendredi
- Ce temps est animé par un adjoint d'animation pour accompagner les enfants dans leurs devoirs.
- Les enfants ne sont pas autorisés à quitter la classe avant la fin de l'étude, sauf cas exceptionnel. Ils devront être munis d'une autorisation écrite des parents pour quitter l'enceinte scolaire avant la fin de l'aide aux devoirs.
- Les études surveillées sont ouvertes à tous les élèves de l'école primaire du CP au CM2.
- Le transport n'étant pas possible, les parents devront venir chercher les enfants à 17 h 30.

